



*Lettre ouverte aux
Conseillers Départementaux des Yvelines*

Projet de réforme des retraites
Impacts pour notre collectivité
et ses établissements publics

Guyancourt, le 28.02.2023

M. BÉDIER
Président du Conseil Départemental
Aux Conseillers Départementaux des Yvelines

Hôtel du département
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES

Objet : Impact pour notre collectivité du projet de réforme des retraites

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Nous tenons à vous alerter sur les impacts spécifiques induits par le projet de réforme des retraites pour notre collectivité et ses établissements publics.

Au préalable, nous précisons que ce courrier ne vise pas à vous exposer le point de vue de la CGT, les motifs de notre rejet du projet de réforme sont connus et nos propositions alternatives également.

Par contre, nous tenons à vous alerter précisément sur certains effets spécifiques pour notre collectivité que produirait le projet de réforme des retraites.

Au-delà de nos divergences d'approche, nous sommes persuadés que nous avons des points de convergence et que vous serez sensibilisés à certains de ces aspects.

Les impacts pour le Conseil Départemental des Yvelines se situent à plusieurs niveaux, notamment pour les professionnels, la population, les missions et sur l'aspect économique.

Au regard des profils des professionnels de notre collectivité, le report de l'âge de départ en retraite va accentuer de manière significative l'usure et les risques professionnels.

Nous illustrons cet aspect de quelques exemples factuels et chiffrés.

Il s'agit d'illustrations des impacts néfastes pour des fonctions particulièrement exposées dans notre collectivité, les conséquences exposées pour celles-ci sont transposables à nombre d'autres fonctions.

- **Accroissement des risques professionnels** : A titre d'exemple, les agents des routes font partie des corps de métiers aux risques professionnels élevés. Au-delà de la pénibilité des missions, le niveau de dangerosité est particulièrement important. Le recul de l'âge de départ en retraite va aggraver l'usure professionnelle, diminuer le niveau de concentration, et conséquemment accroître les risques pour les professionnels, mais également pour la population, avec un niveau de dangerosité élevé.
- **Accroissement de l'usure professionnelle physique** : A titre d'exemple, les agents techniques des collèges sont particulièrement exposés à l'usure professionnelle. Les missions exercées exposent essentiellement à des troubles musculosquelettiques. Les différents bilans effectués au CD 78 montrent un lien étroit entre l'âge des professionnels et la récurrence de ces troubles. Les conséquences peuvent être particulièrement graves. Ainsi, lors d'un bilan sur la commission de réforme du 23.02.2021, nous avons constaté que 2 % du personnel technique des collèges était mis en retraite pour invalidité en seulement 1 an. Ce chiffre considérable illustre bien l'ampleur de l'usure professionnelle pour ces professionnels.
L'allongement de la période d'activité va aggraver ce phénomène.
- **Accroissement de l'usure professionnelle psychique** : A titre d'exemple, les professionnels des missions enfance, sociale et médico-sociale sont plus particulièrement exposés à ces risques. Les bilans de la médecine préventive le mettent régulièrement en exergue. La charge mentale est lourde pour ces professions de l'aide, du soin et de la solidarité. L'usure et ses conséquences sont manifestes. Nous observons d'ailleurs une augmentation significative du nombre d'interventions de la psychologue du travail (+ 57 % en 2021).
Cette usure psychique se répercute en premier lieu sur l'état de santé des agents, mais peut également générer accident de travail et/ou maladie professionnelle.
A titre d'exemple, à la Maison de l'Enfance des Yvelines 16 % des professionnels ont été victimes d'un accident du travail en 2021.
- **Accroissement des accidents de travail et maladies professionnelles** : Dans notre collectivité, il est établi qu'il existe une corrélation entre l'âge des professionnels et le taux de maladie professionnelle et d'accident de travail. A titre d'exemple, le dernier bilan à ce sujet (étude au CHS-CT du 9.06.2022) montre que 45 % des accidents de travail concernent la tranche 50-59 ans et 24 % celle des 40 – 49 ans. De même, 57 % des maladies professionnelles concernent les agents de plus de 49 ans (contre 28 % pour les 40-49 ans).
L'allongement de l'âge de départ en retraite va inexorablement augmenter le nombre de professionnels en accident et maladie professionnelle dans notre collectivité.
- **Report contraint du départ à la retraite à 67 ans** : Bien plus qu'à 64 ans, le projet de réforme va contraindre nombre de professionnels de notre collectivité à partir à 67 ans pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein. Ce point est lié à la part importante des femmes dans notre collectivité (73 % fin 2022), or les études nationales ont montré qu'elles seraient plus fortement impactées par le projet de réforme (carrières hachées, temps partiel...)
Par ailleurs, ce point renvoie également aux diverses professions de notre collectivité pour lesquelles les périodes d'études qualifiantes et diplômantes ont repoussé mécaniquement l'âge d'entrée dans la vie active. A titre d'exemple, les archéologues qui ont un niveau master bac + 5, puis doctorat en archéologie bac + 8 devront indéniablement partir à 67 ans pour atteindre les 43 années de cotisation requises.
Nous précisons que cette profession est également exposée à des risques particuliers en chantiers, et par ailleurs fréquemment sujette à des carrières hachées (CDD, missions...).

Ces exemples sont non exhaustifs, nous aurions pu en développer de nombreux autres tel que le risque de développement de troubles musculosquelettiques pour les agents de la filière administrative.

Ils montrent que le projet de réforme serait particulièrement impactant pour les agents de notre collectivité et ses établissements publics du fait de leur typologie et des missions exercées.

Par ailleurs, le projet de réforme des retraites va mécaniquement accroître le sas de précarité de la population yvelinoise.

Le 27 janvier 2022, le COR a réuni différentes administrations pour leur demander d'estimer les effets d'un décalage de l'âge minimal de départ sur différents paramètres pour les seniors.

Il en ressort notamment les projections suivantes :

- + 30 000 allocataires du RSA (source DREES)
- + 30 000 allocataires de l'ASS (source DREES)
- + 84 000 chômeurs indemnisés (source DARES)

Ces quelques indicateurs démontrent que le relèvement de l'âge de départ en retraite va accroître la part de la population en précarité financière.

Selon l'étude menée, l'augmentation de ce « sas de précarité » entre l'emploi et la retraite est évaluée aux alentours de 150 000 à 200 000 personnes supplémentaires pour les seniors.

De plus, il est important de préciser que l'impact global sur le taux de chômage sera majoré. En effet, selon l'étude d'impact gouvernementale la hausse de l'emploi des seniors est estimée à environ 300 000. Ce niveau de maintien de l'emploi des seniors aura donc un effet sur le taux de chômage global, notamment pour les jeunes.

Par ailleurs, tels que démontrés précédemment les effets sur la santé du personnel seront particulièrement marqués pour notre collectivité du fait de la typologie des professionnels et des missions, ce qui va mécaniquement augmenter l'absentéisme du personnel.

Dans ce contexte, l'impact économique pour notre collectivité s'observera à plusieurs niveaux :

- Augmentation des dépenses sur les missions de solidarité en raison de l'augmentation de la précarité d'une partie de la population yvelinoise (dispositifs d'aides type FSL pour les impayés locatifs, de soutiens aux personnes fragilisées au travers notamment des aides financières individuelles, adaptation des moyens...),
- Augmentation du budget lié aux dispositifs et aux prestations RSA,
- Augmentation des dépenses liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- Augmentation des coûts directs et indirects liés à l'absentéisme et à l'usure professionnelle (remplacements, aménagements de poste, adaptation des moyens des services supports, frais d'assurance, majoration des coûts complémentaire santé et prévoyance...).

Enfin, sans qu'il soit nécessaire de développer cet aspect, il est évident que la qualité des missions s'en ressentira en raison des effets induits (absentéisme, usure professionnelle, ...).

Nous sommes conscients que nous pouvons avoir un regard et une approche différente quant au système de retraite et le fond du projet de réforme, mais nous sommes persuadés que nous pouvons partager un regard commun sur certains effets néfastes du projet de réforme en matière d'impact pour les agents, la population et notre collectivité.

Nous espérons que vous en prenez la pleine mesure et que vous agirez dans votre sphère politique pour vous opposer à ce projet de réforme.

Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez en échanger plus amplement, Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération.

Pour le syndicat CGT
Tristan Fournet, secrétaire général